

## PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR								
Nom			Nom du res (organisme	-				
Adresse (demandeur)								
Courriel	Téléphone (lors du brûlage)							
INFORMATION SUR LE BRÛLAGE								
Adresse du lieu du brûlage								
Date prévue		Heure prévue			Durée (approximative)			
Nom de la personne pré si autres que le demai	0							
Permis valide du :			Jusqu'au :					
Raison du brûlage :	Feu de joie	Feu débo	oisement [	] Feu d	e branches 🔲	Autre 🔲		
<ol> <li>La hauteur du feu ne c</li> <li>la hauteur du feu ne d</li> </ol>	•	•	•		e d' <b>un (1) mètre</b> . Ceper nètre de <b>douze (12) m</b> é		e	

- 2. Tout permis émis est annulé et aucun feu ne peut avoir lieu si la vélocité du vent ou l'indice d'inflammabilté est trop élevé, À vérifier avec la SOPFEU au www.sopfeu.qc.ca;
- 3. Les lieux sont aménagés de manière à ce que le feu soit accessible aux équipements du Service d'incendie;
- 4. Une personne âgée de 18 ans ou plus doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu;
- Les moyens nécessaire à l'extinction du feu doivent être constamment disponibles et à proximité du feu;
- 6. Aucun combustible liquide ne peut être utilisé pour allumer ou activier le feu;
- 7. Aucun pneu ou autres matières à base de caoutchouc et de plastique ne sont utilisés;
- 8. Aucun matériau de construction ne doit être brûlé;
- 9. Le feu doit être situé à distance minimale de six (6) mètres de tous bâtiments ou boisés ou de toutes matières combustibles;
- 10. Le directeur du Service d'incendie ou son représentant dispose d'un délai de trois (3) jours pour, notamment, procéder à l'analyse et à à l'inspection des lieux visés, si opportun;
- 11. Les présentes conditions ne dispensent aucunement le demandeur de s'informer et de se conformer à tout autre règlement ou loi municipal ou provincial, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c.Q-2) et ses règlements correspondants;
- 12. Le DSSI ou son représentant se réserve le droit d'éteindre ou de faire éteindre tout feu en plein air, et ce, sans préavis;

## En cas de perte de contrôle du feu, appeler les pompiers au 9-1-1

SIGNATURE DU DIRECTEUR DU SERVICE	
INCENDIE OU SON REPRÉSENTANT :	